

Projet parc éolien de Saint-Valentin

Mémoire présenté au BAPE dans le cadre du

Projet parc éolien de Saint-Valentin

Par : Serge Grégoire

Téléphone :
Télécopieur
Courriel :

Le 28 mars 2011

Je suis agriculteur depuis plus de quarante ans. Tout au long de ces quarante ans, ce qui me fascinait par ce métier c'était l'harmonie, l'entraide entre tous les intervenants du milieu qu'ils soient citadins ou ruraux. Mais depuis l'annonce du projet du parc éolien de Saint-Valentin, ce climat de bonne entente fait place à la méfiance voire même de l'animosité entre les gens, ce qui détériore le climat social qui caractérisait ce milieu, il y a quelques années.

Lorsque j'ai débuté sur la ferme, sur certaines parties de la terre, il y avait neuf tas de roches à l'hectare (amoncellement de pierres ramassées et entassées par nos prédécesseurs à la sueur de leur front). Au cours des ans avec l'aide de ma famille, nous avons ramassé, enterré et transporté tous ces tas de roches pour faire une terre propre et plaisante à travailler avec les machineries modernes.

Mais en **2010** on m'avisait qu'on allait remplacer mes tas de roches par des pylônes pour transporter l'électricité produite par le parc éolien de Saint-Valentin jusqu'au poste d'Hydro-Québec situé à Napierville et ce, sans m'avoir informé, ni consulté même si le début du projet éolien datait de plus de quatre ans.

Selon les trajets retenus par Hydro-Québec, il va y avoir sur ma terre de 8 à 9 pylônes et la ligne va passer à **55 mètres** de ma maison en détruisant un boisé que j'ai planté il y a plus de 20 ans.

Moi qui n'ai jamais voulu avoir d'éoliennes ni de tour de transmission sur ma terre, on m'impose des pylônes sans me consulter alors que pour le même projet, les propriétaires qui ont signé avec la compagnie TCI Venterre pour l'implantation d'éoliennes sur leur terrain, **Pont fait volontairement** sans menace d'expropriation avec des fils souterrains et des redevances annuelles. Tandis que pour les lignes de transport, les propriétaires concernés font face à des servitudes imposées par expropriation avec des fils aériens et des pylônes. En plus, ils devront subventionner par leurs taxes la compagnie TCI Venterre car l'électricité produite est vendue à Hydro-Québec à un coût plus élevé qu'Hydro-Québec peut le vendre. Donc, dans ce même projet, où est la justice et l'équité?

Avant l'été 2010, M. Stéphane Poirier représentait la compagnie TCI Venterre et il y a eu des rumeurs voulant que le transport d'électricité du parc éolien soit acheminé au poste de Napierville par les lignes déjà existantes. Je ne peux pas dans mon mémoire accuser M. Stéphane Poirier d'avoir propagé cette fausse information mais chose certaine, ni M. Poirier ni la compagnie TCI Venterre n'ont contredit ces rumeurs.

Sous le couvert de l'anonymat, ayant peur des poursuites, certains propriétaires qui ont signé une option avec TCI pour l'implantation d'éoliennes, affirment qu'ils n'auraient jamais signé s'ils avaient été informés que le parc éolien de Saint-Valentin pour sa réalisation nécessitait une ligne de transport de 7 kilomètres pour relier le poste de Napierville nécessitant l'installation de pylônes sur les terrains de d'autres propriétaires.

La compagnie TCI n'a pas informé les propriétaires signataires des options pour l'implantation du parc éolien de la nécessité d'une ligne de transport jusqu'au poste d'Hydro-Québec à Napierville. La compagnie TCI n'a jamais informé ni consulté les propriétaires qui auraient pu être visés par la ligne de transport.

La compagnie TCI n'a pas consulté la population. Elle avait pourtant le devoir et l'obligation de consulter la population. Une réunion de 10 ou 40 personnes, ce n'est pas de la consultation. La compagnie TCI devant le peu de gens à sa réunion aurait dû se questionner pour connaître les raisons qui font que si peu de gens se déplacent et voir à prendre d'autres mesures pour vraiment consulter la population.

La compagnie TCI dit avoir consulté les municipalités et les groupes concernés.

La compagnie TCI a consulté le syndicat de base de l'upa de Lacolle.

Le syndicat de base de Lacolle est en **désaccord** avec le projet du parc éolien et de la ligne de transport et il l'a démontré avec une résolution en ce sens à son assemblée générale annuelle.

La compagnie TCI a consulté l'UPA de Napierville.

Le syndicat de base de Napierville est en **désaccord** avec le projet éolien et la ligne de transport et il l'a démontré avec une résolution en ce sens à son assemblée générale annuelle.

La compagnie TCI a consulté la fédération régionale de l'UPA de Saint-Jean Valleyfield.

La fédération régionale de l'UPA est en **désaccord** avec le projet du parc éolien et de la ligne de transmission jugeant le parc trop loin du poste de Napierville par le fait même que le parc n'est pas situé au bon endroit dans des terres agricoles les meilleures au Québec.

La compagnie TCI a rencontré la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. La municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est en **désaccord** avec le projet et elle l'a démontré en faisant partie de la coalition des maires contre le projet.

La compagnie TCI a rencontré la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

La municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville est en **désaccord** avec le projet et elle l'a démontré en faisant partie de la coalition des maires contre le projet.

La compagnie TCI a rencontré la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

La municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu est en **désaccord** avec le projet et elle l'a démontré en faisant partie de la coalition des maires contre le projet.

La compagnie TCI a rencontré la municipalité de Lacolle.

La municipalité de Lacolle est en **désaccord** avec le projet et elle l'a démontré en faisant partie de la coalition des maires contre le projet.

La compagnie TCI a rencontré la municipalité de Saint-Valentin.

Le conseil municipal de Saint-Valentin est en accord avec le projet. Mais depuis cet accord, le maire signataire a eu un vote de non-confiance lors des élections générales.

Il faut noter également que les municipalités de Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Jean-sur-Richelieu, Clarenceville et Sainte-Anne-de-Sabrevois sont en **désaccord** avec ce projet.

*En résumé, à l'exception du conseil municipal de Saint-Valentin, toutes les municipalités et groupes concernés sont **en désaccord** avec le projet du parc éolien de Saint-Valentin et de la ligne de transport de 120 KV reliant le parc éolien au poste d'Hydro-Québec à Napierville. Et la population n'a pas été vraiment consultée. Et plus il y a d'informations, il y a de plus en plus de gens **en désaccord** avec le projet du parc éolien de Saint-Valentin.*

Pour toutes ces raisons, le projet du parc éolien de Saint-Valentin et la ligne de transport d'électricité de 120 KV reliant le parc au poste de Napierville ne devrait pas être autorisé.